

Je suis producteur et je donne une partie de ma production de lait à ma laiterie.



Ma laiterie le collecte et le transforme en produits finis.



Les Restos du Cœur distribuent gratuitement ces produits aux personnes accueillies.



De ce fait:

Les personnes accueillies aux Restos du Cœur bénéficient directement de mon lait, notamment sous forme de lait, yaourts et fromages, aliments essentiels.

Mon geste de solidarité bénéficie d'une réduction d'impôt au même titre que les dons financiers.



CONTACT

ad36.entrepot@restosducoeur.org

Les Restaurants du Cœur de l'Indre 9, Bd d'Anvaux - 36000 CHATEAUROUX www.ad36.restosducoeur.org









LES PRODUCTEURS Donnent aux restos





1 MILLION DE PERSONNES ACCUEILLIES EN 2013-2014

En 1985, Coluche créait les Restos du Cœur. Aujourd'hui, près de 70 000 bénévoles se mobilisent contre toutes les formes d'exclusion. L'hiver dernier, les Restos ont distribué 130 millions de repas à 1 million de personnes dans toute la France. Le nombre de personnes accueillies a augmenté de 20 % en 5 ans.

Nos actions:

- O1 Aide alimentaire aux personnes démunies (paniers repas équilibrés, repas chauds, aide spécifique pour les bébés)
- 02 —Insertion socio-professionnelle (Ateliers et Chantiers d'Insertion)
- 03 —Logement et Hébergement d'urgence
- 04 Aide aux gens de la rue (maraudes, accueil de jour, etc.)
- 05 Aide à la personne (Microcrédit et conseil budgétaire, Culture et Loisirs, accompagnement scolaire, illettrisme, soutien à la recherche d'emploi, accès aux droits…)



Le lait est un produit essentiel de l'alimentation, et les Restos du Cœur en distribuent plus de 20 millions de litres par an. Chaque personne aidée reçoit 1,5 litre de lait par semaine.



GÉNÉROSITÉ DES PRODUCTEURS DE 1 AIT

Les Restos du Cœur se sont battus aux côtés des autres associations et des acteurs de la filière laitière pour faciliter le don de lait par les producteurs.

Depuis décembre 2013, le nouveau dispositif permet aux producteurs de donner leur lait à l'association de leur choix, par l'intermédiaire de leur laiterie.

Lors de la campagne 2013-2014, près de 300 producteurs se sont mobilisés pour les Restos du Cœur, et ont fait don de 850 000 litres de lait.

—Pour la campagne 2014-2015, Les Restos ont **besoin de collecter plus**.



- 01 —Vous vous renseignez auprès de votre laiterie, privée ou coopérative, pour savoir si elle est partenaire des Restos du Cœur. Si nécessaire, vous lui demandez de l'être.
- 02 Vous transmettez votre déclaration de don (en litres) à votre laiterie avant le 15 février 2015.
- 03 —Votre don sera déduit du bordereau de paiement du lait du mois de mars 2015.
- 04 —Vous recevrez, des Restos du Cœur, un justificatif de don avant le 31 mars de l'année suivante, qui vous permettra une déduction fiscale équivalente à 60 % de la valeur de votre don*.



LE RÔLE DES ENTREPRISES LAITIÈRES

Les entreprises laitières qui collectent le lait sont des partenaires incontournables pour le don aux associations, et assurent :

01 -

La sélection d'au moins deux associations d'aide alimentaire, habilitées par l'arrêté du 25 février 2013, avec qui elles signent une convention.

02 ---

La communication aux producteurs des informations concernant les associations, leur permettant ainsi de donner leur lait à l'association de leur choix. 03 ---

La gestion administrative des dons de lait (envoi de la déclaration de don aux producteurs et du bilan récapitulatif des dons aux Restos).

04 —

La transformation du lait en produits finis, préalablement déterminés avec l'association, dans un délai d'un an.

—Lors de la Campagne 2013-2014, 8 entreprises laitières, privées ou coopératives, se sont mobilisées : Bell, Chavegrand, L'Ermitage, Lactalis, Lorco, Sodiaal, Sill, Triballat.

^{*60 %} de la valeur HT du don dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires annuel HT.